



LES FAITS MARQUANTS DES REUNIONS OFFICIEUSES DES SB-12 DE LA CCCC MERCREDI 7 JUIN 2000

Les délégués près des réunions officielles précédant les SB-12 se sont réunis pour discuter: de l'Article 3.14 (effets adverses) du Protocole; du transfert des technologies; de la conformité aux obligations; des lignes directrices devant encadrer les Articles 5 (questions méthodologiques), 7 (communication des informations) et 8 (revue des informations) du Protocole; et, du renforcement des capacités. Ils se sont réunis également pour un briefing sur le Rapport Spécial du GIEC concernant l'Utilisation des Sols, les Changements intervenus dans l'Utilisation des Sols et la Foresterie.

LES REUNIONS ET LES ATELIERS INFORMELS

EFFETS ADVERSE: Les participants examineront l'Article 3.14 du Protocole et traceront les grandes lignes des actions possibles susceptibles de minimiser les effets adverses des changements climatiques et /ou l'impact des mesures de réponse.

Actions susceptibles de minimiser l'impact des mesures de réponse: L'ARABIE SAOUDITE déclara que les Parties visées à l'Annexe I doivent: éliminer les distorsions fiscales et supprimer les subventions; décourager l'énergie nucléaire; appuyer une utilisation plus large des technologies de fixation du CO₂; aider à la diversification économique; et fournir des compensations là où des effets adverses sont démontrés. Le délégué des ETATS-UNIS rappela une récente étude de l'OPEP indiquant que l'action conjointe des seuls membres de l'OPEP pouvait suffire à contrer l'impact éventuel des mesures de réponse sur les flux de revenus. Avec l'Australie, l'orateur nota les efforts fournis par certains pays producteurs de pétrole pour réserver une partie des revenus pétroliers à l'aide pour l'atténuation des effets des mesures de réponse. Le VENEZUELA mit en garde contre les tentatives visant à débarrasser les Parties visées à l'Annexe I des engagements relevant de l'Article 3.14. Le ZIMBABWE déclara que le revenu des Parties visées à l'Annexe I, provenant des taxes imposées sur le carbone, pouvait être utilisé pour le soutien du transfert des technologies. L'AFRIQUE DU SUD ajouta que ce revenu pouvait financer la recherche pertinente.

Actions visant à minimiser les effets des changements climatiques: Les ETATS-UNIS et le ROYAUME-UNI déclarèrent que la mise en application du Protocole est l'action la plus importante à prendre. L'Australie appuya l'idée d'assortir le Protocole d'un régime d'échange des droits d'émission à la fois plein, compétitif et transparent et d'un régime MDP intégrant des dispositifs d'absorption du carbone. Le NIGERIA et le VENEZUELA déclarèrent que les mécanismes seraient insuffisants à l'amélioration des effets des changements climatiques. Le SENEGAL appela à un soutien financier et technique immédiat pour la mise en place des mesures d'adaptation. Le BANGLADESH, le BURKINA FASO et le SOUDAN soulignèrent la nécessité des systèmes d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes. La JAMAÏQUE et le BURKINA FASO mirent l'accent sur les besoins particuliers des pays les moins avancés.

Les décisions et les processus futurs: Au sujet des futures décisions concernant l'Article 4.8 et 4.9 de la CCCC et l'Article 3.14 du Protocole, la SUISSE déclara préférer une décision portant sur les deux. L'ARABIE SAOUDITE, la CHINE et d'autres pays en développement appuyèrent l'idée d'un examen et de décisions séparés, compte tenu du fait que l'Article 3.14 ne porte que sur les responsabilités des seules Parties visées à l'Annexe I.

MISE AU POINT ET TRANSFERT DES TECHNOLOGIES: Le Président Dovland nota que trois ateliers régionaux avaient été tenus pour améliorer la compréhension des besoins technologiques, engendrer des idées sur l'amélioration du transfert des technologies et dégager les éléments susceptibles de former le cadre de la mise au point et du transfert des technologies.

Présentant un rapport sur l'atelier Africain, Peter Zhou (Botswana) parla des barrières entravant le transfert des technologies, notamment l'absence de politiques en matière de changement climatique, la faiblesse des cadres juridiques et de régulation, l'inadéquation des finances et les problèmes posés par les programmes d'ajustement structurel. L'orateur nota la nécessité, entre autres: de mettre en place des partenariats stratégiques entre les gouvernements, le secteur privé et les bailleurs de fonds; de fournir un accès aisé au financement des technologies écologiquement rationnelles (TER) et des technologies locales; et d'améliorer les aptitudes pour le soutien des processus décisionnels.

Mahendra Kumar (Samoa), présentant un rapport sur l'atelier de la région Asie - Pacifique, déclara que l'évaluation des besoins technologiques doit être conduite par le pays concerné, être transparente et impliquer la participation de l'ensemble des détenteurs des enjeux. L'orateur nota l'attention limitée accordée aux technologies d'adaptation. Sheik Mohamed Khan (Guyane) déclara que l'atelier de la région Amérique Latine et Caraïbes a mis en exergue la nécessité: de renforcer les capacités autochtones à assimiler et à absorber les technologies rationnelles du point climatique; d'améliorer l'accès à l'information sur les technologies; d'impliquer les petits pays dans les initiatives de renforcement des capacités; et d'aplanir les barrières politiques responsables de la faible priorité accordée aux considérations technologiques.

Dans le débat qui suivit, les questions soulevées englobèrent l'impératif de se focaliser sur le transfert des technologies d'adaptation et sur la mise en place d'une institution consultative mondiale pour aider les pays à traiter les technologies non adaptées. Ogunlade Davidson, du GIEC, présenta les grandes lignes du Rapport Spécial du GIEC sur les Questions Méthodologiques et Techniques du Transfert des Technologies. Il souligna que le transfert des technologies liées au domaine des changements climatiques devait toujours être perçu dans le contexte de la CCCC, et mit en relief la nécessité d'une innovation technologique rapide et d'un transfert de TER plus large pour l'atténuation des effets et l'adaptation. Le Secrétariat de la CCCC introduisit le site web des technologies climatiques (<http://www.icfconsulting.com/unfccc/climate.nsf>) et l'initiative pilote d'une base de données inventoriées les projets.

CONFORMITE AUX OBLIGATIONS: Les délégués examinèrent le document des Eléments du Systèmes de Conformité aux Obligations relevant du Protocole de Kyoto élaboré par les Coprésidents. Dans le chapitre Objectifs, l'Australie, avec le CANADA, souhaita limiter le système de mise en conformité aux seuls engagements incombant aux Parties visées à l'Annexe I. L'UE suggéra d'ajouter un objectif consistant en l'application du respect des obligations.

Dans le chapitre Caractère et Principes, les délégués exprimèrent des points de vue différents sur le point de savoir si oui ou non il fallait les inclure explicitement. L'ARABIE SAOUDITE et la CHINE, contrées par l'Australie et le CANADA, proposèrent de préciser que le principe de responsabilités communes mais différenciées s'appliquait entre les Parties visées et celles non visées à l'Annexe I. L'AFRIQUE DU SUD, contrée par les ETATS-UNIS, proposa d'ajouter le "principe de précaution."

Dans le chapitre Champ d'Application, l'Australie suggéra de préciser les dispositions concernant les obligations des Parties visées à l'Annexe I auxquelles le système doit s'appliquer. Le



CANADA, les ETATS-UNIS, l'UE et la SUISSE appuyèrent le concept selon lequel le système viendra s'appliquer à tous les engagements. Dans le chapitre Fonctions de l'Institution chargée de la Conformité aux Obligations, l'ARABIE SAOUDITE proposa d'ajouter que l'ensemble des questions de conformité et de non-conformité ayant trait aux activités relevant de l'Article 12 (MDP) seront traitées par le Comité Exécutif du MDP. Appuyé par la NOUVELLE ZELANDE, le délégué des ETATS-UNIS déclara que le texte doit préciser que le système de mise en conformité est complémentaire à tous les aspects en rapport figurant dans le Protocole. L'AUSTRALIE et l'UE suggérèrent une fonction additionnelle consistant en la détermination du point de savoir si oui ou non telle ou telle Partie est en conformité avec l'Article 3.1.

Dans le chapitre Orientation, les ETATS-UNIS, l'AFRIQUE DU SUD et la SUISSE, contrés par l'ARABIE SAOUDITE, favorisèrent un rôle pour les rapports établis par les équipes d'experts chargées de la revue (EER). Les ETATS-UNIS, la SUISSE, la NOUVELLE ZELANDE, le CHILI et le BRÉSIL s'opposèrent à l'idée de conférer un rôle à la CdP/MdP. Le ROYAUME-UNI, contré par de nombreux délégués, plaida en faveur d'un rôle pour le Secrétariat.

Dans le chapitre Diagnostique, la SUISSE souligna le besoin d'identifier les critères à appliquer et, en vue d'aider les délégués à se faire une idée plus claire sur les flux d'informations nécessaires aux processus d'évaluation de mise en conformité, d'élaborer un tableau récapitulatif. L'AFRIQUE DU SUD, avec le ROYAUME-UNI, identifia deux processus de diagnostic: celui consistant en la canalisation des cas vers le Forum approprié et celui consistant à déterminer si tel ou tel cas est non fondé ou "de minimis". Avec les ETATS-UNIS et le ROYAUME-UNI, mais contré par le CHILI et l'ARABIE SAOUDITE, l'oratrice déclara que le premier pouvait être effectué par le Secrétariat. Elle ajouta que la dernière tâche requerrait la détermination du point de savoir si dans tel ou tel cas, l'entreprise menée par une entité séparée risquait de faire double emploi avec le travail de l'institution chargée de la conformité aux obligations.

RAPPORT SPECIAL DU GIEC: Le Président du GIEC, Robert Watson, présenta les principales conclusions du Rapport Spécial du GIEC sur le thème Utilisation des Sols, Changements intervenus dans l'Utilisation des Sols et Forêt (LULUCF). Au sujet du cycle du carbone, Bert Bolin déclara que les modèles écosystémiques indiquent que l'absorption du CO₂ atmosphérique additionnel provenant des effets indirects des activités anthropiques est susceptible de se maintenir pour plusieurs décennies dans les écosystèmes forestiers, mais qu'elle risquait de diminuer graduellement. Robert Watson souligna que la définition de l'afforestation, de la reforestation et de la déforestation sera cruciale, car c'est elle qui permettra de déterminer la quantité de ressources foncières devant être soumises aux dispositions de l'Article 3.3 et le traitement du cycle récolte - régénération. Au sujet du calcul de la quantité de carbone, l'orateur présenta l'approche basée sur la surface des sols et celle basée sur les activités, notant que dans la première, le facteur activités anthropiques est difficile à déterminer et que la seconde posait un risque de double comptage. Bernard Schlamadinger parla des trois approches différentes de comptage appliquées au scénario définitionnel de la FAO et à celui du GIEC, pour illustrer l'effet des différentes approches retenues dans l'Article 3.3.

S'agissant de l'Article 3.4, Robert Scholes nota que la magnitude des activités additionnelles pouvait être importante par rapport aux obligations relevant de l'Article 3.1, et établit une distinction entre les changements intervenus dans la gestion et ceux intervenus dans le couvert terrestre. Il mit en exergue la vérifiabilité et les effets et les avantages non climatiques associés comme autant de questions clés pour la CdP.

Jayant Sathaye nota que l'expérience en matière de LULUCF est en train d'être acquise à travers les activités de mise en œuvre conjointe. Il parla des préoccupations posées par les projets LULUCF, notamment de celles ayant trait à la permanence, aux points de départ, au caractère additionnel, aux fuites de carbone, au suivi et à la vérification et à l'application des conditions de la durabilité. N.H. Ravindranath mit l'accent sur les dispositions relatives au LULUCF retenues dans les lignes directrices élaborées par le GIEC et la manière dont elles pouvaient être révisées pour accommoder les exigences du Protocole, y compris celles touchant aux activités additionnelles relevant de l'Article 3.4 et aux activités basées sur les projets. Peter Frumhoff déclara qu'un système de critères et d'indicateurs pouvait s'avérer utile à la comparaison des effets du développement durable, à travers les possibilités offertes par LULUCF. Il affirma qu'un potentiel de synergies avec d'autres accords environnementaux multilatéraux existe bel et bien, et que nombre de facteurs, comme les capacités institutionnelles et techniques, la participation communautaire et le transfert des technologies, sont cruciaux pour le renforcement de l'impact du développement durable sur les activités LULUCF.

Dans le débat qui suivit, un certain nombre de délégués notèrent les incertitudes de la recherche et plusieurs d'entre eux souhaitèrent

des éclaircissements sur les questions techniques. Les participants soulevèrent également des questions ayant rapport avec: le développement durable et la mise en place d'un cadre pertinent; l'évitement de la déforestation dans les régions tropicales; l'instauration d'une base harmonieuse pour les définitions atmosphériques; les effets du climat sur la photosynthèse dans les régions tropicales; les potentialités offertes par les activités en matière d'absorption de carbone devant constituer une part importante des obligations des Parties visées à l'Annexe I; et les questions touchant aux systèmes de comptage des quantités de carbone.

RENFORCEMENT DES CAPACITES: Le Président Ashe déclara que la réunion visait à l'élaboration d'un projet de cadre pour le renforcement des capacités, avec une première séance axée sur les économies en transition (EET). La FEDERATION DE RUSSIE souhaita l'application d'un calendrier au renforcement des capacités. Le CANADA encouragea les EET à intégrer le renforcement des capacités dans les processus de planification nationale et de procéder à des échanges d'expérience. Divers agents des ETATS-UNIS donnèrent un aperçu sur leurs activités en la matière, au profit des EET. L'UE souligna la nécessité de capacités institutionnelles dans le domaine des inventaires et ceux relevant des Articles 5 et 7 du Protocole. La ROUMANIE souligna l'importance du renforcement des capacités pour les inventaires, les activités de mise en œuvre conjointe et les cadres institutionnels et de régulation, et suggéra l'insertion d'une référence au "développement des capacités". La HONGRIE encouragea la fourniture d'efforts plus importants pour l'harmonisation des actions de renforcement des capacités en faveur des EET. ENVIRONMENTAL DEFENSE et le CANADA soulignèrent que le renforcement des capacités doit avoir un caractère durable. L'EGYPTE suggéra d'élargir le renforcement des capacités à d'autres acteurs et d'optimiser l'utilisation des institutions régionales. Le délégué des ETATS-UNIS souligna le fait que les EET ont des engagements à réduire leurs émissions et suggéra d'utiliser les mécanismes du Protocole pour soutenir le renforcement des capacités. Faisant état des capacités scientifiques et techniques disponibles dans les EET, la SUISSE mit en relief le besoin d'un soutien politique. Le NIGERIA nota la nécessité d'un renforcement des capacités dans le domaine de l'aptitude à négocier et donna un aperçu sur les initiatives récentes.

LIGNES DIRECTRICES DEVANT ENCADRER LES ARTICLES 5, 7 & 8 DU PROTOCOLE: Sous-commission chargée des Articles 5.2 (ajustements) et 8 (revue des informations): Le Coprésident James Penman (Royaume-Uni) demanda au Secrétariat d'élaborer un nouveau Projet des Lignes Directrices devant Encadrer l'Article 8 du Protocole, sur la base de la structure figurant dans la proposition de l'UE et comprenant des chapitres consacrés: à l'Approche Générale, aux Soumissions des Inventaires Nationaux, à l'Information concernant les Quantités Assignées, aux Systèmes Nationaux, aux Registres Nationaux et, aux Communications Nationales et Autres Engagements. Le groupe poursuivit ensuite l'examen du Chapitre II consacré aux lignes directrices. Dans le paragraphe Classification des Problèmes rencontrés dans les Inventaires, l'UE présenta son papier officieux prévoyant, entre autres, des catégories de problèmes et l'enclenchement d'une procédure expéditive. L'UE expliqua que dans le cadre de cette procédure: les équipes d'experts chargées de la revue (EER) notifieront la Partie soumise à l'évaluation et le comité chargé de la conformité aux obligations quant à la nature du problème constaté; les problèmes enclenchent des procédures expéditives seront assujettis à une évaluation durant la vérification initiale des inventaires; et des mesures temporaires seront appliquées en attendant la résolution du problème.

Sous-commission chargée de l'Article 5.1 (systèmes nationaux): La sous-commission reçut une version partiellement réécrite du second Projet des Lignes Directrices devant encadrer les Systèmes Nationaux relevant de l'Article 5.1 du Protocole. Plusieurs délégués firent part de leurs points de vue sur l'élaboration des rapports concernant les systèmes nationaux et les liens avec l'Article 7. Les délégués approuvèrent également quelques modifications techniques mineures apportées aux sous-alinéas du chapitre consacré à l'Elaboration des Inventaires.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

ARTICLES 5, 7 & 8: Les réunions sont prévues à 10h dans la Salle Reger et à 5h dans les Salles Haydn et Lenne.

MECANISMES: Les réunions auront lieu à 10h et à 19h dans la Salle Plénière II.

LULUCF: La réunion commencera à 15h dans la Salle Haydn. **CONFORMITE AUX OBLIGATIONS:** Cette réunion débutera à 15h dans la Salle Schumann.

EFFETS ADVERSEES: Cette réunion est prévue à partir de 17h dans la Salle Schumann.

Les détails des réunions peuvent être modifiés. Consultez le tableau d'affichage pour confirmation.